

# L'INFOLETTRE DU STTRC

18 JANVIER 2022

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## GROUPE DE DISCUSSION DU SYNDICAT SUR FACEBOOK

Plus de 1500 membres du STTRC sont « amis » de la page Facebook intitulée Groupe de discussion du STTRC. Nous vous invitons, pour les autres, à les rejoindre. Même si ce n'est pas un lieu officiel de communication du syndicat, cette page demeure un lieu d'échanges fort précieux. Nos quatre coordonnateurs régionaux, Josianne Létourneau (Montréal), Bruno Lelièvre (Régions), Pauline Guérineau (Québec) et Serge Clavet (Moncton) y publient chaque lundi un texte sur un article de notre actuelle convention. C'est le lieu que plusieurs choisissent pour poser des questions ou émettre des opinions. <https://www.facebook.com/groups/syndicatsttrc>

## Arbitrage pour le travail de plus de 7 jours consécutifs

Le Syndicat pousse à l'arbitrage le grief concernant le non-respect de l'article 38.2. Il a soumis une proposition d'arbitres à Radio-Canada afin de mettre ce dossier sur les rails. L'article 38.2 prévoit que l'employeur ne peut obliger un employé à travailler plus de 7 jours de façon consécutive. Au-delà de 7 jours, l'employé est réputé en congé hebdo et les dispositions sur les heures supplémentaires s'appliquent. La direction de Radio-Canada soutient que cette clause ne concerne que les employés permanents, les employés temporaires n'ayant pas d'horaire régulier de travail, ajoute-t-elle. La conséquence a été pour plusieurs temporaires de travailler 8, 9 ou 10 jours consécutifs à taux simple. Nous considérons que l'interprétation de Radio-Canada est erronée, et qu'elle fait montre d'un sérieux manque de respect.

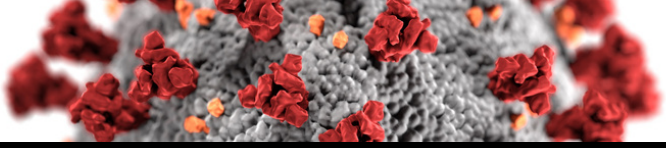
## Radio-Canada et la retraite

Homewood Santé, la compagnie maintenant responsable du programme d'aide aux employés, offre un webinaire sur la retraite. La période d'inscription sur Ed. est en cours pour les prochaines séances, ouvertes à tout le personnel. Les places sont limitées. Deux choix : le jeudi 27 janvier de midi à 13 h 00 ou le 28 janvier de 15 à 16 h 00. Les aspects financiers de la retraite ne seront pas abordés lors de ces séances. Mais le site web du Centre d'administration des pensions offre une calculatrice du revenu de retraite, qui vous permet d'estimer votre revenu de retraite provenant de toutes les sources, y compris votre rente de Radio-Canada et des régimes publics, de préparer un budget, de vous fixer des objectifs de retraite et d'inclure d'autres économies, comme des REER. Il y a aussi la section Prêt pour la retraite, qui comprend un guide détaillé sur les actions à prendre et les éléments à considérer en vue de votre retraite.

## À voir en page 2

• Le dossier Covid-19

• Conseil syndical



## EXPLOSION DES CAS

Omicron fait des ravages dans nos rangs. Si la SRC avait enregistré 225 cas positifs entre mars 2020 et novembre 2021, il s'en est ajouté environ 500 au cours du mois de décembre et du début de janvier. Deux constats : la direction note que le fait que tous les employés soient doublement vaccinés réduit l'intensité de la maladie. Sauf une ou deux situations à l'étude, les employés ont été contaminés lors d'activités qui n'étaient pas liées au travail. Le syndicat et la direction maintiennent des rencontres hebdomadaires pour faire le point.

## COVID ET MANQUE DE PERSONNEL: DES IMPACTS SUR LA PROGRAMMATION

Deux stations, Sherbrooke et Trois-Rivières, ont suspendu pendant 3 jours (30 et 31 décembre et 1er janvier) la production locale du TJ. Les téléspectateurs du Saguenay auront eu le TJ de Québec durant le week-end des 15 et 16 janvier. L'émission de retour à la maison de la radio de Sept-Îles n'a pu être diffusée une journée en décembre faute de réalisateur pour la mettre en ondes. COVID? Manque de personnel? Mauvaise planification des effectifs? Savoureux mélange des trois? N'hésitons pas à poser des questions pour connaître les motifs qui guident ces décisions de façon à nous assurer que la COVID ne devienne pas l'échappatoire parfaite pour justifier des erreurs de gestion. Petit rappel : les 5 jours de congés personnels qui se sont ajoutés au Code canadien du travail (3 aux frais de l'employeur, deux à nos frais) s'appliquent de janvier à janvier de chaque année. À cela s'ajoutent les deux jours de bien-être payés par la SRC, qui doivent être pris avant le 31 mars.

## TÉLÉTRAVAIL

Selon les infos de la direction, 60% des employés seraient actuellement en télétravail complet et les autres 40% doivent se déplacer vers les différentes stations pour y travailler parfois à temps complet et parfois seulement à temps partiel. La règle demeure que la présence dans les installations relève de l'exception. Nous vous invitons à nous signaler toute situation où les gestionnaires ne respectent pas cette règle.

## CONSEIL SYNDICAL

Première rencontre de l'année du Conseil syndical, formé de tous les délégués. Nous étions une cinquantaine et avons passé la journée du mercredi 12 janvier ensemble, en visio... pandémie oblige. Nous avons adopté un plan de communication et de mobilisation en soutien à notre comité de négociation. L'objectif est de mieux faire connaître nos demandes et de faire comprendre à la direction que nous sommes sérieux et déterminés à obtenir une bonne convention. Ce plan comprend une assemblée générale itinérante (eh oui... en visio) qui se fera section par section d'ici la mi-février. Outre de faire le point sur les négos, amorcées depuis la mi-octobre, nous souhaitons obtenir un mandat pour organiser des moyens de pression, excluant toute forme de débrayage. Nous sommes en train de peaufiner le calendrier.

## N95

Pour qu'un masque de type N-95 offre une sécurité accrue, il doit être bien ajusté en tenant compte de la morphologie du visage. Avis aux barbues, le N-95 n'est pas pour vous. Il existe un tutoriel sur iO! concernant la bonne façon de l'ajuster. Nous avons obtenu l'assurance que des masques N-95 sont disponibles pour ceux et celles qui jugent en avoir besoin, en particulier les équipes qui doivent couvrir des événements. Reste que dans la plupart des situations, un masque de procédure ou deux masques portés l'un sur l'autre offrent, de l'avis des médecins conseils de la SRC, une protection suffisante.